

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 20

Artikel: Au temps où les reines filaient
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197565>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

complète des seranceurs, venant à l'arrière-saison avec leurs grands peignes d'acier, et des tisserands de village. Adieu, aussi, les réunions (*dévudié*, en patois), où l'on s'invitait entre voisins pour mettre en pelotes les blancs écheveaux et que l'on clôturait en prenant en commun, autour de la longue table où assis sur le fourneau de molasse, une tasse de café au lait, accompagnée d'un petit *extra* (bricelets, voire même *merveilles* et beignets).

Voici un petit trait, à ce propos, qui m'est raconté par une vieille ménagère de Palézieux. Il montre combien la main-d'œuvre, si chère et quasi introuvable aujourd'hui dans nos campagnes, était peu rétribuée chez nous il y a 30 ou 40 ans. « Un pauvre aveugle d'Eco-teaux dévidait tant qu'on voulait des écheveaux de fil pour un batz la douzaine. Il est vrai, ajouta-t-elle, que les femmes qui l'occupaient avaient habituellement pour lui quelque chose dans leur tablier (pain, *sérè*, etc.), en retournant chercher leurs *plotons* ! »

Tout en regrettant de n'avoir pas de plus longs et plus intéressants détails à vous fournir à ce sujet, je demeure à votre entière disposition pour tous renseignements ultérieurs qui pourraient vous être utiles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

Octave CHAMBAZ.

A propos de la liberté du commerce.

Jamais plus de plaintes et de récriminations sur la liberté du commerce, les abus du colportage et les trompeuses réclames que dans les mois derniers ; jamais débats plus embrouillés que ceux du Grand Conseil sur cette matière si délicate à réglementer. Ce n'est d'ailleurs point d'aujourd'hui qu'on récrimine ; aussi, nous plairons-nous à citer les passages suivants d'un article publié dans le *Conteur*, il y a plus de vingt ans, par notre regretté collaborateur, L. Croisier, article qui nous paraît tout particulièrement frappé au coin du bon sens :

« La révision a causé tant de perturbation dans notre vie nationale, elle est la source de tant de crises, de déboires et de déficits, que vraiment on ne saurait trop lui jeter la pierre.

» Toutefois, comme on ne peut condamner un accusé sans l'entendre, voici ce que répond, dans sa simplicité, la Constitution révisée :

Dans mon article 31, je garantis, comme le faisait ma sœur aimée, la liberté de commerce et d'industrie, dans toute l'étendue de la Confédération. Or, j'autorise par ce fait les colporteurs, déballeurs et liquidateurs à mettre en coupe réglée tous les niais qui les croiront sur parole. Je n'ai pas la moindre intention de nuire, d'une manière particulière, à la bonne ville de Lausanne. Les industriels qui font son désespoir enlacent de même dans leurs réseaux Berne, Genève, Zurich, Bâle, etc., etc. Toutes les villes, grandes et petites, subissent le même sort en raison directe de la crédulité de leurs habitants et aboutissants.

Lisez tous les journaux, et vous retrouverez partout les mêmes annonces pompeuses et alléchantes ; examinez tous les carrefours, vous y rencontrerez, sous de multicolores affiches, les mêmes prospectus fallacieux et menteurs ; parcourez les foires, marchés, fêtes de tous genres, et vous entendrez sur tous les tons, de la bouche des étalagistes, ces boniments absurdes, débités en argot de ménagerie, et qui font le bonheur des badoads.

Après cela, répond la Constitution fédérale, est-ce ma faute si un public abusé fait queue dans les liquidations vraies ou fausses ; se rue dans l'officine des déballeurs et forme un cercle impénétrable autour des charlatans de la place publique ?

Est-ce ma faute, si, avec la liberté de vendre et d'acheter, je n'ai pu donner aux citoyens le discernement ?

« Non, dirons-nous, ce n'est pas la faute de la Constitution fédérale.

» Le public veut être trompé, il le veut avec une ténacité invincible ; il forme un rempart autour du « phylloxera negotium » et le défend contre les atteintes des moralistes trop délicats ou d'un fisc trop ardent. — Voilà pourquoi toutes les mesures qu'on pourra prendre sont condamnées d'avance à la stérilité ».

Les manches à gigot s'en vont.

Le *Petit Parisien* publie une curieuse chronique de la mode à laquelle nous empruntons ces quelques alinéas, à l'intention de nos lectrices :

« Une révolution s'est produite dans le monde du chiffon.

» C'est à propos des modes féminines que l'on peut dire surtout que les extrêmes se touchent. Nous avons assisté à l'apothéose de la manche à gigot et de la tourture. Voici que nous retombons d'une manière presque subite au culte de l'amincissement.

» La mode était aux rondeurs ; elle est aujourd'hui plate. Ce qu'il faut aux mondaines d'à présent, ce sont des draps surmoulés et comme adhérents à l'épiderme. On n'habille plus, on déshabille. Les grandes coquettes n'admettent plus de plis à la jupe ; elles exigent que la hanche se dessine telle qu'elle est, sans retouche.

» Nous admirions les femmes en baudruche, soufflées comme des vessies ou des ballons. Elles ne sont maintenant belles qu'amincies, aplatis, réduites à la portion congrue. Les femmes grasses ont eu leurs grands jours ; c'est aux femmes plutôt maigres de jubiler maintenant et de se gausser des autres.

» N'est-ce pas amusant ces retours de la mode, ces dédains vouant au mauvais goût des formes hier applaudies ; ces proscriptions de ce qui, la veille, était la beauté et n'est plus que la laideur ?

» Au cours des siècles, elles ont déjà été trois ou quatre fois conspuées, ces manches à gigot dont l'éphémère renouveau vient de prendre fin. Elles régnèrent déjà au quinzième, puis au seizième siècle. Remises en vogue sous la seconde Restauration et la monarchie de Juillet, elles furent jugées exquises, si nous en croyons M^e la comtesse Dash, qui raconte dans ses Mémoires que, lorsque les ordonnances qui provoquaient le soulèvement de Paris parurent, elle portait le costume ballonné alors de rigueur :

« Je me rappelle, écrit-elle, que nous étions sorties en taille, avec des manches à gigot, des corsages plats, lacés de bas en haut ; pour tout pardessus, une écharpe de barège ou de dentelle, qui retombait toujours. Nous avions ce fameux appendice appelé, je ne sais pourquoi, *polisson*, et qu'en cérémonie on nommait une *tournure*. C'était un mouchoir de poche qui se passait dans le corset et se nouait tout en bas de la taille. Il formait une bosse assez laide et difforme, mais on y tenait beaucoup ; il n'était pas une de nous qui, en quittant son siège, ne s'empressait de remonter sa tournure à la hauteur exigée, et l'on nous trouvait charmantes ainsi. »

» Charmantes ! Eh oui ! l'œil a de ces illusions. Nous avons trouvé sayantes et admirables de lignes les manches à gigot qui, réellement encore, donnaient des développements si fantastiques aux épaules des Parisiennes. Oh ! ce galbe, qui ne se le rappelle en souriant ? Au théâtre, les fauteuils n'étaient plus assez larges pour loger ces singuliers accouplements de circonférences. Et dans les omnibus, c'étaient des écrasements suivis de protestations et de propos acérés, des scènes

constamment renouvelées où s'aigrissaient les meilleurs caractères.

» Mais quelles tortures ne supporte-t-on pas pour plaisir ? Elles étaient dans leur rôle, ces aimables femmes, puisqu'on les trouvait « charmantes » ainsi fagotées.

» Et les vertugadins ?...

» De tous les ajustements de la toilette des femmes d'autrefois, celui-là demeure, sans aucun doute, le plus ridicule et le plus inconcevable. Voyez cependant quel fut son triomphe ! Il avait été imaginé, sous Henri II, pour donner de l'élégance à la taille en arrondissant les hanches et les femmes en firent honneur à leur modestie en l'appelant *vertugadien*, dont on a fait *vertugadin* par corruption. Cette parure, abandonnée pendant plus d'un siècle, reparut avec éclat sous le nom de *panier*. La mode des paniers enveloppa peu à peu toutes les femmes de l'Europe.

» Les paniers étaient incommodes pour tout le monde. Ils occasionnaient mille ennuis à celles qui les portaient, soit au théâtre, soit à table, soit en voiture et dans la foule ; ils maintinrent cependant pendant fort longtemps leur vogue. Il fallut même un fort coup d'audace pour détruire cette mode. M^e Clairon osa un jour paraître en scène sans paniers. Les écaillles tombèrent des yeux ; le charme était rompu ; on estima que la beauté n'avait nul besoin d'un pareil ajustement pour se faire valoir, et les paniers se virent abandonnés. »

Néanmoins, les paniers ressuscitèrent en 1856, sous le nom de *crinolines* ; mais elles ne durèrent que quelques années.

Au temps où les reines filaient. — Ce temps évoque l'une des périodes les plus troublées de notre histoire, mais il en évoque aussi l'une des figures les plus poétiques et les plus vénérées. Tandis que les Sarrasins dévastaient nos campagnes, persécutant les populations, qui se réfugiaient, affolées, dans les villes et dans les châteaux, la *reine Berthe* parcourait le pays, répandant sur son passage les consolations et les bienfaits. Montée sur son cheval, sa quenouille à la main, elle filait, tout le long du chemin, le lin et le chanvre, qu'elle donnait ensuite aux pauvres.

Berthe, on le sait, affectionnait tout particulièrement le séjour de Payerne. Elle désira être enterrée dans le monastère de cette ville, qu'elle avait relevé de ses ruines et auquel elle fit une large part dans son testament.

Reconnaisants, les Payernois ont voulu rappeler le souvenir de leur bonne reine, dans une *pièce historique*, dont les représentations auront lieu les 4, 5, 10, 11 et 12 juin. Montées avec soin, ces représentations promettent beaucoup. On dit merveilles des décors, peints par M. Ch. Vuagnaux.

Chacun dans sa sphère, les divers comités déplient une flévreuse activité et depuis plusieurs semaines les nombreux acteurs et figurants répètent chaque soir.

Tout permet d'espérer une grande affluence de visiteurs.

OPÉRA. — M^e Chambellan nous a quittés. M^e Gianoli, qui lui a succédé, était déjà connue des Lausannois, qui lui avaient gardé un excellent souvenir. Ils lui en ont donné un éclatant témoignage vendredi, à la représentation de *Carmen*. M^e Gianoli et tous nos artistes ont été chaleureusement applaudis. Demain, dimanche, **Les dragons de Villars**, de Maillard, et lundi, seconde de *Carmen*.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Fournitures de bureaux.

Papier à lettre et enveloppes avec en-tête. — Fac-tures. — Circulaires.

Cartes d'adresse et de visite.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.